



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 mars 2023.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART (à partir de 19 h 15), Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie JOUSSET et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



4.1 : FONCTION PUBLIQUE - PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT :

2023-17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux différents mouvements au sein du personnel, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal du 1^{er} octobre 2022.

Augmentation du temps de travail d'un Assistant d'Enseignement Artistique, suite au départ du professeur de tuba, à compter du 7 mars 2023.

Poste supprimé	Temps d'emploi	Poste créé	Temps d'emploi
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	Complet incomplet - 2,75/20 ^{ème}	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	Complet incomplet - 7/20 ^{ème}

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration le 8 mars 2023,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale le 20 mars 2023,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 mars 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 mars 2023.

Publié ou notifié le : 30 mars 2023.

